

PORTRAIT DES RÉALISATIONS

2012 - 2013

SOMMAIRE

Mot du président et du directeur général	1
Notre Cégep : mission, vision et valeurs	2
Notre plan stratégique : portrait de sa mise en œuvre.....	3
Cliché 1 : nos étudiantes et étudiants et leur réussite	4
Cliché 2 : nos programmes et nos services	10
Cliché 3 : notre personnel et notre gestion	12
Cliché 4 : notre Cégep, acteur de développement	14
Notre population étudiante : portrait et diplomation	15
Notre portrait administratif	21
La Fondation du Cégep : un levier pour notre développement	24

MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Cégep de l'Outaouais est fier de présenter ce rapport annuel, qui se veut le portrait de ses principales réalisations et de ses actions pour l'année 2012-2013.

L'étudiante et l'étudiant sont au cœur des préoccupations de notre institution et c'est avec cette motivation que notre établissement a déployé des efforts concrets, afin d'atteindre les objectifs stipulés dans notre *Plan stratégique 2011-2016* ainsi que dans notre *Plan d'aide à l'apprentissage et à la réussite (PAAR)*.

Au cours de la dernière année, chaque geste du conseil d'administration ou de la direction a été posé en lien avec l'atteinte d'objectifs réalisables et mesurables. Notre *Plan stratégique* a été un guide, d'abord pour favoriser la réussite scolaire et éducative de notre population étudiante. Le PAAR soutient, du même souffle, les actions tangibles menées au sein de l'établissement pour encadrer ces objectifs ambitieux, qui sont de permettre à de futures citoyennes et futurs citoyens de s'épanouir et de poursuivre leur route vers le succès.

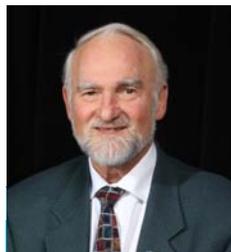
Tout au long de l'année, le Cégep a travaillé de manière à améliorer continuellement l'offre de programmes, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue. L'offre de services étudiants, que ce soit en terme d'aide psychologique ou au chapitre de la vie étudiante, a aussi été réfléchi et remodelée afin, une fois de plus, de placer la population étudiante au cœur de nos actions.

Le Cégep a aussi été guidé par sa mission, sa vision et les valeurs qui lui sont propres. Le respect de soi et des autres, l'engagement personnel, la persévérance, l'autonomie, la curiosité intellectuelle, la créativité et la rigueur se reflètent dans ce bilan annuel, par les projets menés et par les défis posés au cours de la dernière année.

En raison de la situation financière du gouvernement du Québec, il aura fallu beaucoup de rigueur, afin de respecter l'obligation de conclure l'année financière sans déficit. Les efforts en ce sens ont aussi été joints à une créativité de l'ensemble de l'équipe de gestion afin de répondre à ces engagements et d'établir une structure organisationnelle efficiente, qui respecte les impératifs financiers et qui répond également au défi de « voir grand » que le Cégep s'est donné.

L'important projet de réaménagement des campus de la formation régulière, en plus de l'agrandissement du campus Félix-Leclerc, sont au nombre des défis qui attendent l'établissement pour la prochaine année. Le Cégep poursuivra ses efforts, de concert avec les efforts constants de l'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais, afin de faire de l'établissement un joueur encore plus important dans l'offre de formation et ainsi être un partenaire de premier plan pour le développement social, culturel et économique de l'Outaouais.

Tout cela a été possible grâce à la contribution des membres du personnel de soutien et du personnel enseignant, de même que du personnel professionnel et d'encadrement. Chacun de ces groupes a su relever les défis de l'organisation, en priorisant l'objectif situé au centre de nos préoccupations : l'étudiante et l'étudiant. Il est donc naturel de remercier chacune et chacun d'entre eux pour leur engagement et leur appui à la mission éducative et aux projets menés au cours de la dernière année.



Normand Sylvestre
Président du conseil d'administration



Frédéric Poulin
Directeur général

NOTRE CÉGEP : MISSION, VISION ET VALEURS

Mission

Seul collège francophone public de sa région, le Cégep de l'Outaouais est un établissement d'enseignement supérieur pour les jeunes et les adultes, ainsi que pour la main d'œuvre en quête de perfectionnement professionnel. Il a pour but d'offrir un milieu de vie et d'apprentissage reconnu, axé sur la réussite, à une vaste clientèle de l'Outaouais, du Québec et de l'étranger.

Grâce à ses programmes de formation préuniversitaire, technique et continue, le Cégep de l'Outaouais contribue au développement de citoyennes et citoyens autonomes et responsables.

Actif dans la formation de la main-d'œuvre, le Cégep de l'Outaouais est un partenaire socioéconomique déterminant. Branché sur les besoins de sa communauté, il initie et collabore à divers projets en proposant des services de formation, de la recherche et des ressources qui répondent aux enjeux du milieu.

Vision

Le Cégep vise à être reconnu comme une référence unique en enrichissement du savoir, en développement des compétences et en perfectionnement de la main-d'œuvre. Le Cégep de l'Outaouais se distinguera par des enseignements favorisant la réussite, un personnel qualifié en mesure de s'adapter à un environnement en constante évolution et à l'avant gardisme de ses infrastructures.

Le Cégep de l'Outaouais accentuera son rôle afin d'être un partenaire de premier plan dans le développement social, culturel et économique de sa région.

Ses diplômées et diplômés seront convoités pour leur valeur, leurs aptitudes, leur sens de l'engagement et leur ingéniosité, par les universités et les employeurs de la communauté, de la province, du pays et de l'étranger.

Valeurs

- Le respect de soi, des autres et de l'environnement
- L'engagement personnel envers les études et le milieu de vie
- La persévérance
- L'autonomie
- La curiosité intellectuelle
- La créativité
- La rigueur



NOTRE PLAN STRATÉGIQUE : PORTRAIT DE SA MISE EN ŒUVRE

Le Cégep de l'Outaouais complète la 2^e année de mise en œuvre de son *Plan stratégique*, qui prendra échéance en 2016. Son plan d'action comporte quatre grandes orientations stratégiques :

1. nos étudiantes et étudiants et leur réussite
2. nos programmes et nos services
3. notre personnel et notre gestion
4. notre Cégep, acteur de développement

Le *Plan stratégique* complet est disponible en cliquant sur le lien suivant : http://www.cegepoutaouais.qc.ca/images/2011-06-27_-_Plan_stratgique_V21-FINAL.pdf

CLICHÉ 1 : NOS ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ET LEUR RÉUSSITE

Tout le personnel est interpellé par la raison première du Cégep de l'Outaouais : nos étudiantes et étudiants, jeunes et adultes, ainsi que la main-d'œuvre en quête de perfectionnement professionnel, et leur réussite éducative.

La mise en œuvre du *Plan d'aide à l'apprentissage et à la réussite (PAAR)*

Le *Plan d'aide à l'apprentissage et à la réussite (PAAR)* mobilise les forces vives et créatives de la communauté collégiale ainsi que celles de la collectivité en vue de la réalisation des objectifs qui y sont prévus :

1. améliorer le taux de réussite des étudiantes et des étudiants à la première session au Cégep;
2. améliorer la persévérance scolaire : inscriptions à la 2^e et 3^e session et diplomation;
3. soutenir une vie étudiante au service de la réussite scolaire.

Pour consulter le Plan de mise en œuvre, cliquez sur le lien suivant : http://www.cegepoutaouais.qc.ca/images/PAAR_2011-2016.pdf

L'année 2012-2013 a été marquée par la création et le début des travaux du comité de mise en œuvre du PAAR. Ce comité, composé d'étudiantes et d'étudiants ainsi que de personnel d'encadrement, enseignant, de soutien et professionnel a un mandat de veille, de soutien, de sensibilisation, de promotion et d'évaluation, en lien avec les actions prévues au PAAR.

Le PAAR : nos principales actions

La réussite scolaire en 1^{re} session : mise en place de mesures préventives, notamment par le Service du cheminement scolaire pour les nouveaux étudiants et étudiantes plus à risque.

La pédagogie de 1^{re} session : une priorité du Service de recherche et de développement pédagogique.

L'évaluation des compétences chez nos étudiantes et étudiants adultes : participation à une recherche action avec l'Université du Québec à Montréal.

Programme de perfectionnement pédagogique PERFORMA : participation de 12 enseignantes et enseignants.

Mesures d'aide en français écrit : élaboration de nouveaux projets et mesures de soutien à la préparation à l'épreuve uniforme de français.

L'adaptation scolaire : nos principales actions

En conformité avec le plan triennal de soutien aux clientèles émergentes dans les établissements postsecondaires, le Service d'adaptation scolaire (SAS) du Cégep de l'Outaouais a procédé en 2012 - 2013, à la consolidation de son offre de services.

- 370 étudiantes et étudiants suivis et appuyés.
- Amélioration continue du service de soutien à l'évaluation de l'apprentissage.
- Ajout d'une conseillère en services adaptés à l'équipe.
- Activités de dépistage et soutien : 40 étudiantes et étudiants suivis et appuyés.
- Expérimentation d'un projet de pédagogie universelle.

D'autres mesures et services pour la réussite de nos étudiantes et étudiants :

La mise en œuvre de nouveaux projets d'encadrement par le service d'aide pédagogique :

- ateliers sur la gestion du temps et la préparation aux examens;
- suivis individualisés particuliers des signataires des contrats de réussite.

L'encadrement des 58 étudiantes et étudiants-athlètes inscrits à l'Alliance Sport-Études.

425 étudiantes et étudiants ont entrepris des démarches d'orientation avec l'équipe du Service d'orientation et d'information scolaire et professionnelle.

Nouveautés dans les centres d'aide : hausse de participation des étudiantes et des étudiants et encadrement personnalisé en Techniques d'inhalothérapie.

Activités d'accompagnement vers les carrières scientifiques.

Journée pédagogique : le trouble déficitaire de l'attention, la détresse étudiante et la recherche furent à l'ordre du jour.

Tutorat par les pairs : 164 étudiantes et étudiants se sont prévalus du programme Tutorat par les pairs. C'est presque 20 % de plus que l'année dernière!

L'implantation du deuxième cours porteur de la session d'accueil et d'intégration « Choix professionnels : enjeux et défis ».

Et pour nos étudiantes et étudiants adultes :

- 40 suivis individuels;
- orientation scolaire et professionnelle : appui de 40 personnes immigrantes.

Les compétences essentielles en milieu de travail : 12 groupes - rencontres d'animation de groupes d'étudiantes et étudiants.

Reconnaissance des réussites étudiantes :

Médaille du Lieutenant - Gouverneur

- Jérémie Barabé - Sciences de la nature
- Adéa Audrina N'Guessan - Arts et lettres volet cinéma

Étudiante-athlète & artiste et étudiant-athlète & artiste par excellence

- Juliette Masse-Savard de l'équipe de natation mixte
- Alexandre Thibault -Bernier de l'équipe de volleyball masculin division 1
- Marilyn Savoie de l'équipe de badminton mixte division 1, Techniques de comptabilité et de gestion
- Hugo Lachance-Berthel de l'équipe de volleyball masculin division 1, Sciences humaines: individu et société
- Noémie Gourde-Bouchard, Théâtre
- Jérémie Barabé, Théâtre et improvisation

Chapeau les filles – Prix national dans la catégorie Environnement

- Sophie Paré, étudiante en Technologie de la géomatique

La vie étudiante au service de la réussite

Encore une fois cette année, la DAEC a offert aux étudiantes et étudiants une multitude d'activités et services, dont un nouveau programme de réussite scolaire pour les participantes et participants à certaines activités culturelles et un sondage diffusé auprès de la communauté étudiante afin d'évaluer nos services et connaître leurs besoins et leurs champs d'intérêts.



Les sports au Cégep

Sport intercollégial – Les Griffons

- 9 disciplines sportives :
badminton mixte division 1, basketball féminin division 2, basketball masculin division 2, football division 3, golf mixte, natation mixte, rugby masculin division 3, volleyball féminin division 1, volleyball masculin division 1.
- 173 participantes et participants au niveau compétitif et 955 au récréatif.
- Une année couronnée de succès :
 - badminton mixte division 1 : champions provinciaux;
 - volleyball masculin division 1 : champions provinciaux et participation au championnat canadien;
 - natation mixte : médaille de bronze au championnat provincial;
 - golf mixte : 3^e position sur le circuit provincial;
 - prix de l'équipe sportive pour trois de nos équipes et participation à la demi-finale du Bol d'Or en football;
 - réussite scolaire : 85 % de nos étudiantes-athlètes et étudiants-athlètes ont réussi leurs cours.





La culture au Cégep

- Cégeps en spectacle : 44 participantes et participants et 500 spectatrices et spectateurs
- Improvisation : *Les Crinqués* : 36 participantes et participants et 3 500 spectatrices et spectateurs
- Théâtre : *Les fous de la rampe* : 55 participantes et participants et 1 200 spectatrices et spectateurs
- Troupe de danse : *Dépendanse* : 18 danseuses et danseurs participants
- Activités intercollégiales : participation de plus de 100 étudiantes et étudiants à plus de 15 activités différentes



Services d'aide financière aux études

777 bénéficiaires et 3 103 439 \$ en prêts et bourses

Nos services psychosociaux

Service de psychologie

132 étudiantes et étudiants ont été rencontrés au service de psychologie et 329 rencontres individuelles ont été réalisées. Les principales problématiques traitées étaient en lien avec les troubles d'anxiété et la gestion du stress.

Travail social

153 étudiantes et étudiants ont été rencontrés pour un total de 334 consultations individuelles.

Dossiers prévention/promotion

Plusieurs activités de prévention ou de promotion ont eu lieu pendant l'année scolaire dont : Salon de la détente, Salon du mieux-être, Prévention du suicide : vidéo vox-pop, Journée de l'homophobie.

Saines habitudes de vie

Prgrammation d'activités : du 18 mars au 18 avril 2013

Participation : 647 étudiantes et étudiants

CLICHÉ 2 : NOS PROGRAMMES ET NOS SERVICES

Le Cégep de l'Outaouais a pour mission d'offrir des programmes d'études collégiales qui répondent aux standards de qualité les plus élevés. À l'enseignement régulier, le Cégep offre cinq programmes préuniversitaires et 22 programmes techniques. À la formation continue, le Cégep a offert dix programmes d'attestation d'études collégiales (AEC) à temps plein, un programme de DEC ainsi que quatre programmes d'AEC de perfectionnement en soirée. Cinq programmes sont offerts en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

La qualité de nos programmes : nos principales actions

Implantation du nouveau programme de Technologie d'analyses biomédicales.

Programmes actualisés :

Techniques d'intégration multimédia

Technologie de l'électronique : Télécommunication et Technologie de systèmes ordinés

Double entrée en Soins infirmiers : nouvelle cohorte en janvier 2014

Projets d'évaluation de programme :

Auto-évaluation du programme Techniques d'inhalothérapie

Évaluation des programmes Gestion de commerce et Techniques de comptabilité et de gestion

Consolidation de nos programmes :

Activités de promotion : le Salon de la formation professionnelle et de la formation technique et le projet *Étudiant d'un jour* ont joué un rôle-clé ainsi que divers tournages et montages de vidéo pédagogiques et promotionnels pour les programmes de Technologie du génie électrique.

Technologie du génie électrique : augmentation de 86 % dans les inscriptions en première année de Technologie du génie électrique, à l'automne 2012.

Technologie de la géomatique : augmentation de 96 % dans les demandes d'admission pour l'automne 2013.

Partenariat avec le réseau collégial et offre de trois nouvelles attestations d'études collégiales en Outaouais : Inspection du bâtiment, Conseils et sécurité financière et Développement d'applications mobiles.

Les Technologies de l'information et des communications (TIC)

Un plan d'adaptation lié aux Technologies de l'information et des communications appliquées à l'apprentissage, l'enseignement et la recherche : élaboration d'un plan d'intégration des TIC et d'un profil TIC.

Offre de formation sur mesure du Service de formation aux entreprises de la Direction de la formation continue et du développement des affaires :

Participation aux activités des regroupements des gens d'affaires.

Interventions directes en entreprises : bureautique, administration et gestion des affaires, perfectionnement du français au travail, francisation en milieu de travail, planification à la retraite, gestion des ressources humaines, gestion de projets, secourisme en milieu de travail, service à la clientèle, formation en gestion de services incendie en milieu rural.

Centre de formation Cisco : former des instructrices et instructeurs au Québec.

Signature d'entente de services avec Emploi-Québec Outaouais : rehaussement des compétences des travailleuses et



CLICHÉ 3 : NOTRE PERSONNEL ET NOTRE GESTION

La philosophie de gestion du Cégep de l'Outaouais repose sur les sept valeurs de son *Projet éducatif* afin de créer un milieu de travail propice au développement professionnel et personnel ainsi que favoriser l'expression d'une gestion responsable. Ainsi, des actions concrètes sont dirigées, entre autres, vers l'actualisation des processus de gestion et des compétences de tout le personnel de même que vers l'amélioration des infrastructures.



Nos principales actions

Nos effectifs : un plan de main-d'œuvre pour assurer la relève.

Le recrutement :

- élaboration d'outils pour mieux faire connaître les emplois au Cégep de l'Outaouais et les conditions de travail;
- participation au Salon Accès-Emploi en Outaouais;
- implantation de nouveaux hyperliens pour le recrutement avec les réseaux partenaires;
- implication de la Direction des ressources humaines au sein des comités provinciaux d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.

Assurer l'accueil et l'intégration pédagogique du nouveau personnel enseignant : programme précurseur avec plus d'une dizaine de participantes et participants en 2012-2013.

Consolider le Centre de ressources linguistiques : des capsules linguistiques, des grilles communes et des ateliers furent au menu.

Un plan de développement des compétences.

Performa : 43 enseignantes et enseignants ont participé.

Profil de compétences recherché : nouvel outil pour l'embauche du personnel enseignant.

Membres de notre personnel honorés :

- Madame Hélène Bertrand-Morin, enseignante de Techniques de bureautique, a reçu la mention d'honneur de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) 2013.
- Le prix Gérard-Bourgeois pour l'implication internationale a été décerné à monsieur Daniel Léger, enseignant en Biologie.

Nos infrastructures

Début du projet d'agrandissement du campus Félix-Leclerc et projets de réaménagement des campus Gabrielle-Roy et Félix-Leclerc :

Infrastructures technologiques : nouveau système téléphonique, 400 appareils ajoutés au parc informatique et ajout de tableaux interactifs, projecteurs et téléviseurs.

Le diagnostic de l'efficacité des processus de gestion : la Direction des ressources financières et matérielles, la Direction du développement des ressources humaines et des services aux personnels et la Direction des ressources informatiques et du multimédia ont collaboré afin d'identifier et d'analyser l'ensemble des processus de gestion interne. Cette analyse permettra de prioriser le développement de solutions plus efficaces et efficaces, notamment en informatisant le traitement de l'information et les processus d'approbation.

Début de l'implantation de notre nouveau système de gestion financière et d'approvisionnement.

Poursuite de l'implantation d'un nouvel outil d'évaluation de nos programmes d'études.

« L'équipe du Cégep s'est ralliée et a rapidement collaboré à l'élaboration des plans et devis nécessaires à l'amélioration de nos infrastructures. »

CLICHÉ 4 : NOTRE CÉGEP, ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Le Cégep travaille en étroite collaboration avec une variété d'acteurs de la région afin d'occuper une place stratégique à titre de partenaire qui initie et collabore à divers projets en proposant des services de formation, de la recherche et des ressources qui répondent aux enjeux du milieu. Ainsi, le Cégep met en valeur l'expertise de son personnel et la qualité de ses services afin d'accroître son rayonnement.

Nos principales actions

Des activités contribuant à l'enrichissement et au savoir : une nouvelle plate-forme d'enseignement en ligne.

Exploiter le plein potentiel de recherche, de transfert et d'innovation du Cégep : 1,9 M \$ en subvention depuis trois ans, une journée de la recherche au Cégep, un comité scientifique et une nouvelle politique en recherche.

La mise en place du Centre collégial de recherche et de transfert en Intelligence territoriale (CerTIT) : un nouveau plan d'affaires pour favoriser le développement régional. Un pas de plus vers un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT).

L'internationalisation : 100 étudiantes et étudiants, 15 enseignantes et enseignants, nombreux programmes impliqués, dix pays visités et deux soirées *Cégépiens autour du Monde*.

Entente avec l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) : partenariat avec un centre de formation au Sénégal.

Le Cégep au service de sa région

1 439 réservations de nos locaux ont été faites par différents organismes de la région.

Camps de jour entre nos murs : 3 685 jeunes.

La Semaine québécoise des adultes en formation du Québec en Outaouais : le Cégep, un partenaire important.

L'Alliance pour la cause de l'enseignement supérieur en Outaouais (ACESO) : des priorités ont été adoptées, un Forum a été tenu et un ministre a reconnu la particularité de l'éducation en Outaouais.

NOTRE POPULATION ÉTUDIANTE : PORTRAIT ET DIPLOMATION

Certification des études collégiales

Entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013, le Cégep a transmis au Ministère 1 118 demandes d'émission de diplômes d'études collégiales (DEC). Il a par ailleurs procédé à l'émission de 135 attestations d'études collégiales (AEC).

Les demandes d'émission de DEC ont porté sur les programmes suivants :

Sans mention	131
Sciences de la nature	189
Sciences humaines	298
Arts plastiques	18
Arts et lettres	82
Sciences, lettres et arts	21
Total secteur préuniversitaire	739
Techniques d'hygiène dentaire	20
Techniques d'inhalothérapie	13
Soins infirmiers (3 ans)	55
Soins préhospitaliers d'urgence	11
Techniques de laboratoire/Biotechnologies	13
Technologie du génie civil	17
Technologie de la mécanique du bâtiment	11
Technologie de la géomatique	6
Techniques de génie mécanique	9
Technologie de l'électronique/Télécommunication	1
Technologie de systèmes ordonnés	2
Techniques policières	55
Techniques d'éducation à l'enfance	10
Techniques d'éducation spécialisée	32
Techniques de la documentation	13
Techniques de comptabilité et de gestion	27
Gestion de commerce	17
Techniques de bureautique/Coordination du travail de bureau	10
Techniques de l'informatique/Informatique de gestion	19
Techniques de l'informatique/Gestion de réseaux informatiques	11
Techniques de design d'intérieur	12
Techniques d'intégration multimédia	15
Total secteur technique	379
GRAND TOTAL	1 118

Les AEC ont été émises à des étudiantes et des étudiants ayant complété les programmes suivants :

Techniques ambulancières (CWC.05)	2
Perfectionnement pour intervenants en évacuation et en traitement des eaux usées des résidences isolées (ECA.0M)	23
Courtage immobilier résidentiel (EEC.1Y)	3
Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation (ELC.21)	4
Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)	51
Assurances de dommages (LCA.6A)	9
Assurances de dommages des particuliers (LCA.6D)	1
Comptabilité et gestion (LCA.8C)	9
Perfectionnement en comptabilité (LCA.8M)	6
Gestion de commerce (Superviseur de premier niveau) (LCA.C9)	1
Bureautique (LCE.4R)	10
Coordination de travail de bureau (LCE.4Z)	4
Architecture et gestion de réseaux (LEA.54)	7
Programmeur Web-Webmestre (LEA.6Q)	5
TOTAL	135



Les effectifs étudiants de l'enseignement régulier à l'automne 2012 par secteur, par programme, par niveau et pour tout le Cégep

Au secteur préuniversitaire	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	TOTAL
Arts et lettres	210	125		335
Arts plastiques	37	29		66
Commandites	9			9
Sciences de la nature	461	231		692
Sciences humaines	953	444		1 397
Sciences, lettres et arts	18	11		29
Session d'accueil et d'intégration	209			209
Session de transition	61			61
Structures d'accueil universitaire	12			12
Total secteur préuniversitaire	1 970	840		2 810



Au secteur technique	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	TOTAL
Gestion de commerce	97	40	25	162
Soins infirmiers	143	60	42	245
Soins préhospitaliers d'urgence	29	21	10	60
Spécialisation coordination travail de bureau	39	24	23	86
Spécialisation en biotechnologies	24	17	16	57
Spécialisation en cartographie	13	12	6	31
Spécialisation en gestion réseaux informatiques	18	16	19	53
Spécialisation en informatique de gestion	30	27	18	75
Spécialisation en télécommunication	16	5	3	24
Techniques d'éducation à l'enfance	54	38	36	128
Techniques d'éducation spécialisée	78	44	52	174
Techniques d'hygiène dentaire	26	28	38	92
Techniques d'intégration multimédia	51	41	39	131
Techniques de comptabilité et de gestion	63	30	29	122
Techniques de design d'intérieur	38	22	19	79
Techniques de génie mécanique	34	21	16	71
Techniques de la documentation	24	20	15	59
Techniques d'inhalothérapie	32	15	9	56
Techniques policières	65	56	61	182
Technologie d'analyses biomédicales	26			26
Technologie de la mécanique du bâtiment	24	10	15	49
Technologie de l'électronique				0
Technologie de l'électronique industrielle				0
Technologie de systèmes ordinés	26	8	11	45
Technologie du génie civil	33	22	23	78
Total secteur technique	983	577	525	2 085
GRAND TOTAL	2 953	1 417	525	4 895

**Les effectifs
étudiants de
l'enseignement
régulier à
l'automne 2012,
par secteur, par
niveau et selon le
sexe**

	Filles	Garçons	TOTAL
Secteur préuniversitaire			
Première année	1 105	865	
Deuxième année	480	360	
Total secteur préuniversitaire	1 585	1 225	2 810
Secteur technique			
Première année	520	463	
Deuxième année	308	269	
Troisième année	291	234	
Total secteur technique	1 119	966	2 085
GRAND TOTAL	2 704	2 191	4 895

**L'évolution
des effectifs
étudiants de
l'enseignement
régulier,
par campus
et pour tout le
Cégep**

Année	Campus Gabrielle-Roy	Campus Félix-Leclerc	Centre d'Études Collégiales Vallée-de-la-Gatineau	TOTAL
1998	2 593	1 158		3 751
1999	2 545	1 148		3 693
2000	2 482	1 154		3 636
2001	2 657	1 009		3 666
2002	2 705	1 023		3 728
2003	2 729	1 027		3 756
2004	2 807	1 127		3 934
2005	2 736	1 197		3 933
2006	2 866	1 171		4 037
2007	3 079	1 236	19	4 334
2008	3 307	1 315	22	4 644
2009	3 488	1 312	11	4 811
2010	3 647	1 414	8	5 069
2011	3 607	1 370	16	4 993
2012	3 524	1 371		4 895

Effectifs de la clientèle des étudiantes et étudiants adultes et celles et ceux provenant de divers milieux de travail en Outaouais

Pour le secteur de Gatineau allant jusqu'à la MRC de Papineau

- 269 étudiantes et étudiants inscrits à une AEC à temps plein le jour où s'ajoutent 14 étudiantes et étudiants au DEC accéléré en soins infirmiers
- 922 étudiantes et étudiants inscrits à un cours à temps partiel le soir.
- 506 personnes ont réalisé une démarche de RAC (reconnaissance des acquis et des compétences) pour l'obtention d'un diplôme d'AEC ou de DEC.
- 190 personnes immigrantes étaient inscrites au programme de francisation du MICC (ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles).
- 70 personnes ont complété leur démarche d'intégration au marché du travail par le biais de l'entreprise d'entraînement et de perfectionnement O'Bois International. 35 % de cette clientèle était âgée de 50 ans et plus.
- 616 personnes en emploi ont suivi une formation sur mesure dans le cadre des ateliers Grand Public.
- 849 personnes en emploi ont suivi une formation de Secourisme en milieu de travail.
- 43 entreprises et organisations de l'Outaouais ont eu recours au Service de formation aux entreprises afin d'obtenir des activités de perfectionnement sur mesure pour leur personnel.

Pour le secteur de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

- 108 personnes ont obtenu des services de formation sur mesure, à Maniwaki, dans le cadre des ateliers Grand Public.
- 11 entreprises et organisations de la MRC, totalisant 117 personnes, ont eu recours au Service de formation aux entreprises afin d'obtenir des activités de perfectionnement sur mesure pour leur personnel.
- 2 023 personnes référées par le Centre local d'Emploi-Québec de Maniwaki ont participé aux sessions d'information concernant *l'Information sur le marché du travail*.



NOTRE PORTRAIT ADMINISTRATIF

Effectifs du personnel au 30 juin 2013 • Nombre d'employées et employés par catégorie

Catégorie d'emploi Postes au 30 juin 2012 Postes au 30 juin 2013

Hors cadre	2	2
Cadre	33	34
Professionnel	37	35
Soutien	158	148
Enseignant	278	277

Les états financiers

	Enseignement Régulier	Formation continue	Services auxiliaires	Total	
Revenus					
MESRST	42 869 000	1 522 000		44 391 000	87 %
Gouvernements autres	157 000	1 937 000		2 094 000	4 %
Droits d'inscription	1 342 000	248 000	1 103 000	2 693 000	5 %
Autres sources	1 555 000	370 000		1 925 000	4 %
	45 923 000	4 077 000	1 103 000	51 103 000	100 %
	90 %	8 %	2 %	100 %	
Dépenses					
Salaires enseignants	29 202 000	1 666 000		30 868 000	60 %
Autres salaires	12 971 000	1 725 000	112 000	14 808 000	29 %
Fonctionnement	4 836 000	831 000	442 000	6 109 000	12 %
	47 009 000	4 222 000	554 000	51 785 000	100 %
	91 %	8 %	1 %	100 %	
	-1 086 000 \$	-145 000 \$	549 000 \$	-682 000 \$	

Vers l'équilibre budgétaire • Loi 100 – Comparatifs des dépenses

		2012-2013	2011-2012	Écart
Déplacements				
430	Frais relations extérieures et représentation	4 205 \$	13 890 \$	-70 %
440	Frais de déplacement - membres du conseil d'administration	3 945 \$	3 150 \$	+26 %
441	Frais de déplacement - personnel cadre	27 470 \$	37 988 \$	-27 %
443	Frais de déplacement - personnel professionnel	12 731 \$	12 872 \$	-10 %
444	Frais de déplacement - personnel de soutien	2 305 \$	4 371 \$	-47 %
		50 656 \$	72 271 \$	-30 %
Formation				
341	Perfectionnement. - hors cadres et cadres	37 776 \$	37 809 \$	0 %
344	Perfectionnement - personnel professionnel	8 273 \$	8 642 \$	-4 %
345	Perfectionnement - personnel de soutien	17 257 \$	13 315 \$	+29 %
		63 306 \$	59 766 \$	+6 %
Publicité				
410	Frais d'information	127 059 \$	118 636 \$	+7 %
		241 021 \$	250 672 \$	-4 %

Réinvestissement national

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a octroyé au Cégep une subvention de 547 353 \$ à titre de réinvestissement à l'enseignement collégial. Ces ressources financières doivent être consacrées à des interventions choisies par l'institution, à l'intérieur des axes suivants :

1. accessibilité, qualité des services et développement des compétences et de la réussite;
2. soutien aux technologies de l'information et mise à jour des programmes et des ressources documentaires;
3. fonctionnement et entretien des bâtiments et qualité des lieux de formation;
4. présence du Cégep dans son milieu et soutien à l'innovation et au développement économique régional.

Au cours de l'exercice 2012-2013, les interventions choisies par le Cégep ont été les suivantes :

Axes d'intervention	Interventions choisies	
1	Maintenir l'actualisation de la structure de la Direction des études et mise en œuvre du plan de réussite.	278 435 \$
1-2-4	Assurer la mise à jour du site internet et de l'intranet institutionnel.	61 169 \$
1-4	Poursuivre la mise sur pied d'une fondation.	15 284 \$
1-4	Participer à la création d'un centre de recherche en Outaouais.	16 945 \$
4	Élaborer un plan de promotion et une campagne de visibilité du Cégep.	29 200 \$
1-3	Réviser et améliorer la structure d'encadrement du personnel associé au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments.	146 320 \$
TOTAL		547 353 \$

Bilan – habitudes alimentaires et mode de vie actif

Bilan des activités et dépenses 2012-2013 (annexe S-035) - Saines habitudes de vie

Bilan financier	Revenus	Dépenses
Montant de la subvention	6 250 \$	
Répartition de la subvention	- Activités thématiques (Défi santé, etc.)	1 248 \$
	- Salons du mieux-être/détente (kiosques, ateliers, conférences)	1 951 \$
	- Marketing (affichage/promotion des activités)	1 764 \$
Total	6 250 \$	4 963 \$

LA FONDATION DU CÉGEP : UN LEVIER POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT

Campagne majeure

La Fondation du Cégep de l'Outaouais a conclu sa première campagne majeure de financement en mai 2013. Sous le thème *Assurons notre relève*, l'opération aura permis d'amasser 1 571 239 \$, soit le dépassement de l'objectif fixé à 1,5 million de dollars. De plus, afin de souligner la contribution des donatrices et donateurs, un immense tableau d'honneur a été dévoilé.

Les axes de la campagne :

- la recherche
- le développement des infrastructures physiques
- le soutien aux projets étudiants et à la vie étudiante
- la création d'un fonds capitalisé pour le programme de bourses

Les activités régulières de financement de la Fondation

Tournoi de golf annuel : 45 000 \$
Défi à l'entreprise : 50 000 \$

Gala des bourses :
remise de bourses d'une valeur de près de 40 000 \$ à une centaine d'étudiantes et d'étudiants.



Pour en savoir davantage sur les belles réalisations de la Fondation : <http://fondation.cegepoutaouais.qc.ca/>



LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS

Le *Code* a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue de créer les conditions permettant aux administratrices et administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, dans le seul intérêt du Cégep, puis d'assurer la confiance du public et de la communauté collégiale dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Cégep et de ses membres.

Pour consulter le *Code*, cliquez sur le lien suivant :

[http://www.cegepoutaouais.qc.ca/images/pdf/dcac_-_r1_rglement_relatif_au_code_dthique_et_de_dontologie_\(2005\).pdf](http://www.cegepoutaouais.qc.ca/images/pdf/dcac_-_r1_rglement_relatif_au_code_dthique_et_de_dontologie_(2005).pdf)

Aucun cas n'a été traité pendant l'année 2012-2013 se terminant le 30 juin 2013, en vertu du *Règlement relatif au code d'éthique et de la déontologie des administrateurs* du Cégep de l'Outaouais.

RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DU CÉGEP DE L'OUTAOUAIS

Notes chronologiques

Adopté le 10 décembre 1997 et uniformisé à l'usage du logo le 24 novembre 2004.

Modifié le 29 novembre 2005.

Règlement adopté en vertu de :

Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, L.R.Q., chapitre C-29;

Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie;

Code civil du Québec.

PRÉAMBULE

Le Règlement relatif au code d'éthique et de déontologie du Cégep de l'Outaouais est adopté en vertu de la Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif et d'autres dispositions législatives concernant l'éthique et la déontologie. Ces dispositions complètent les règles d'éthique et de déontologie déjà prévues aux articles 321 à 330 du Code civil du Québec et aux articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Les dispositions législatives d'ordre public, notamment les articles 12 et 20 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel, prévalent en cas de conflit sur les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans le présent Code les mots suivants signifient :

ADMINISTRATEUR : membre du conseil d'administration du Cégep.

ADMINISTRATEUR MEMBRE DU PERSONNEL : les membres du conseil qui sont des employés de la Corporation du Cégep de l'Outaouais.

CÉGEP : le Cégep de l'Outaouais.

CODE : le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs (les membres du conseil), tel qu'adopté par règlement le 1997 12 10.

CONFLIT D'INTÉRÊTS : situation telle que l'intérêt personnel d'un administrateur l'incite, peut l'inciter ou pourrait l'inciter à intervenir, argumenter ou voter sans avoir l'objectivité et l'impartialité nécessaires pour qu'il ne tienne compte que des seuls intérêts du Cégep.

ARTICLE 2 OBJET

Le Code a pour objet d'établir certaines règles d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Cégep en vue :

- a) de créer les conditions permettant aux administrateurs d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs fonctions avec confiance, indépendance et objectivité, dans le seul intérêt du Cégep;
- b) d'assurer la confiance du public et de la communauté collégiale dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence du conseil d'administration du Cégep et de ses membres.

ARTICLE 3 CHAMP D'APPLICATION

Tout administrateur est assujéti aux règles du présent Code; de plus, la personne qui n'est plus un administrateur est assujéti aux règles définies en son article 5.2.

ARTICLE 4 DEVOIRS GÉNÉRAUX DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur exerce sa fonction avec indépendance, intégrité et bonne foi, au mieux de l'intérêt du Cégep et de la réalisation de la mission de ce dernier. Il agit avec prudence, diligence, honnêteté, loyauté et assiduité, comme doit le faire une personne raisonnable et responsable.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

5.1 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions

- a) respecter les obligations que la loi, la charte constitutive du Cégep et les règlements lui imposent et agir dans les limites des pouvoirs du Cégep;
- b) éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions d'administrateur;
- c) agir avec modération dans ses propos, éviter de porter atteinte à la réputation d'autrui et traiter les autres administrateurs avec respect;
- d) ne pas utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens du Cégep; 1
- e) ne pas divulguer, à son profit ou au profit d'un tiers, l'information privilégiée ou confidentielle qu'il obtient en raison de ses fonctions;
- f) ne pas abuser de ses pouvoirs ou profiter indûment de sa position pour en tirer un avantage personnel;
- g) ne pas, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter un cadeau, une faveur ou un avantage pour lui-même ou pour une autre personne.

5.2 La personne qui n'est plus un administrateur doit

- a) se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages résultant du fait qu'elle a été un administrateur;
- b) ne pas utiliser de l'information confidentielle ou privilégiée relative au Cégep à des fins personnelles et ne pas donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public et qu'elle connaît du seul fait qu'elle a été membre du conseil.

ARTICLE 6 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'administrateur n'a droit à aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur. Il ne peut également recevoir aucune autre rémunération du Cégep. Cette disposition n'a pas pour effet d'empêcher les administrateurs membres du personnel de recevoir leur salaire et autres avantages prévus à leur contrat de travail.

ARTICLE 7 RÉGLES EN MATIÈRE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

7.1 Objet

Les règles contenues au présent article ont pour objet de faciliter la compréhension des situations de conflit d'intérêt et d'établir des procédures et modalités administratives auxquelles est assujéti l'administrateur en situation de conflit d'intérêts pour permettre de procéder au mieux de l'intérêt du Cégep.

7.2 Situations de conflit d'intérêts des administrateurs

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle, qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage ou pour procurer un tel avantage à une tierce personne.

Sans restreindre la portée de cette définition et seulement à titre d'illustration, sont ou peuvent être considérées comme des situations de conflit d'intérêts :

a) la situation où l'administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans une délibération du conseil d'administration;

b) la situation où un administrateur a directement ou indirectement un intérêt dans un contrat ou un projet de contrat avec le Cégep;

c) la situation où un administrateur accepte un cadeau ou un avantage quelconque d'une entreprise qui traite, a déjà traité, ou souhaite traiter avec le Cégep;

d) la situation où un administrateur, directement ou indirectement, obtient ou est sur le point d'obtenir un avantage personnel qui résulte d'une décision du Cégep.

7.3 Le Code d'éthique et de déontologie et la Loi sur les cégeps i

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent Code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel; ces articles de la Loi stipulent que :

a) Tout membre du conseil, sauf le directeur général et le directeur des études, qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Cégep doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur général, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. (art. 12, 1er par.)

2

b) En outre, un membre du personnel d'un collège doit, sous peine de déchéance de sa charge, s'abstenir de voter sur toute question portant sur son lieu d'emploi, sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ou ceux de la catégorie d'employés à laquelle il appartient. Il doit en outre, après avoir eu l'occasion de présenter ses observations, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question. (art. 12, 2e par.) *

c) Le paragraphe qui précède s'applique pareillement au membre du personnel, sauf le directeur général, pour toute question portant sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail d'autres catégories d'employés. (art. 12, 3e par.)

d) Le directeur général et le directeur des études ne peuvent, sous peine de déchéance de leur charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit leur intérêt personnel et celui du Cégep. Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt leur échoit par succession ou par donation, pourvu qu'ils y renoncent ou en disposent avec diligence. (art. 20.1)

7.4 Avis d'intérêt à formuler

Outre les règles établies à l'article 7.2 du présent Code, l'administrateur est en situation de conflit d'intérêts dans les cas prévus aux articles 12 et 20.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel; ces articles de la Loi stipulent que :

a) Immédiatement avant que le conseil n'amorce la discussion sur une proposition susceptible de placer un administrateur dans une situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, cet administrateur doit aviser le conseil des raisons pour lesquelles il ne peut, en vertu du présent Code, faire une proposition, délibérer ou voter. Il doit se retirer de la salle où a lieu la réunion pour la durée des délibérations et du vote. Cet avis d'intérêt doit être consigné au procès-verbal tel que formulé.

b) De plus, tout administrateur recevant un cadeau doit en aviser le président du conseil qui décide de la façon dont on doit disposer de tel cadeau.

7.5 Rôle du président

Le président du conseil est responsable du bon déroulement des réunions du conseil d'administration. Il doit trancher toute question relative au droit de

proposer, de délibérer et de voter. Le président a le pouvoir de statuer qu'un membre doit s'abstenir de proposer, de délibérer et de voter sur une question donnée et qu'il doit se retirer de la salle où siège le conseil quand cette question est traitée.

Sa décision peut cependant être annulée si, suite à une proposition, les deux tiers des membres présents votent en ce sens. Le conseil peut aussi, suite à un vote en ce sens des deux tiers des membres présents et en dépit de l'opinion du président, décider qu'un membre est en conflit d'intérêts sur une question donnée; le membre visé doit quitter la salle où siège le conseil dès que tel jugement est rendu.

Tout membre du conseil peut soulever la possibilité que le président lui-même soit en conflit d'intérêts; le cas échéant et advenant que le président ne reconnaisse pas être en conflit d'intérêts, la question est automatiquement soumise aux voix : un vote des deux tiers des membres présents est nécessaire pour que l'énoncé du membre devienne la position du conseil.

ARTICLE 8 CONSEILLER EN DÉONTOLOGIE

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

- a) d'informer les administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du Code;
- b) de conseiller les administrateurs en matière d'éthique et de déontologie;
- c) de faire enquête sur réception d'allégations d'irrégularités et de faire rapport au président;
- d) de faire publier dans le rapport annuel du Cégep le Code ainsi que les renseignements prévus dans la loi.

* Note : Sont nommément exclus, les discussions et le vote relatifs au traitement du calendrier scolaire.

3

ARTICLE 9 MESURES DISCIPLINAIRES

Le secrétaire du conseil d'administration ou toute autre personne nommée par le conseil agit comme conseiller en déontologie. Ce dernier est chargé :

9.1 Suite à l'enquête que le conseiller en déontologie a faite en vertu de l'article 8 du présent Code et au rapport qu'il a remis au président, ce dernier peut convoquer le conseil d'administration qui décide alors du bien-fondé des allégations d'irrégularités faites à l'endroit d'un membre et de la sanction qu'il envisage, le cas échéant. Le membre mis en cause peut participer aux délibérations le concernant.

9.2 Le cas échéant, le conseil avise l'administrateur des manquements qui lui sont reprochés et de la sanction qu'il envisage; il l'avise également qu'il peut, dans les trente (30) jours, faire par écrit ses observations et, sur demande, être entendu relativement à ces manquements qui lui sont reprochés et à la sanction que le conseil envisage.

9.3 S'il conclut que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au Code et, le cas échéant, après l'avoir entendu ou avoir pris connaissance de ses observations, le conseil impose la sanction disciplinaire appropriée. Les sanctions possibles sont la réprimande, la suspension ou la révocation.

9.4 Dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'administrateur peut être relevé provisoirement de ses fonctions par le président du conseil d'administration.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent Code entre en vigueur le 11 décembre 1997.



Campus Gabrielle-Roy
333, boul. de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4



Campus Félix-Leclerc
820, boul. de la Gappe
Gatineau (Québec) J8T 7T7



Campus Louis-Reboul
125, boul. Sacré-Cœur
Gatineau (Québec) J8X 1C5



Pour nous joindre : 819 770-4012

Sans frais : 1 866 770-4012

www.cegepoutaouais.qc.ca